

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 juin 2009 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h00.

PRÉSENCES

Le Maire	Monsieur Pierre Lapointe
Les Conseillers (ères)	Monsieur Raymond Auclair Monsieur Daniel Lévesque Madame Nicole Davidson Madame Dominique Forget Madame Anne-Marie Chagnon Monsieur Mario Chartrand
l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
Le directeur général	Monsieur André Desjardins

CONVOCAATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Assemblée de consultation publique – Projet de règlement numéro 601-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 601, afin de modifier la grille des spécifications d'usage des zones C-01 et C-02 afin de prohiber certains des usages du groupe « C1 » commerce local;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

Assemblée publique pour fins de consultation

Le maire explique le déroulement de l'assemblée pour fins de consultation sur le projet de règlement numéro 601-6 amendant le Règlement de zonage afin de modifiant le Règlement de zonage numéro 601, afin de modifier la grille des spécifications d'usage des zones C-01 et C-02 afin de prohiber certains des usages du groupe « C1 » commerce local.

Les citoyens ont été informés de la tenue de cette assemblée publique de consultation par un avis public publié dans un journal local le 27 mai 2009 et aux endroits habituels.

Le Maire explique les modifications apportées au règlement de zonage, la procédure d'adoption du règlement ainsi que les étapes passées et subséquentes en vue de l'adoption du projet de règlement proposé.

Copie du projet de règlement est mis à la disposition des citoyens lors de cette consultation.

Période de questions

Le Conseiller Daniel Lévesque quitte l'assemblée à 19h35.

Levée de l'assemblée

A 20h00, la période de questions ainsi que l'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée.

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général